

CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (Siren : 200067965)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	que Communauté d'agglomération (CA)	
Commune siège	Compiègne	
Arrondissement	Compiègne	
Département	Oise	
Interdépartemental	non	

Date de création

Date de création	30/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe MARINI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville	
Numéro et libellé dans la voie		
Distribution spéciale		
Code postal - Ville	60200 COMPIEGNE	
Téléphone	03 44 40 76 00	
Fax	03 44 40 25 90	
Courriel	accueil@agglo-compiegne.fr	
Site internet	net www.agglo-compiegne.fr	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupee 84 879	Population totale regroupée	84 879	
------------------------------------	-----------------------------	--------	--

Densité moyenne 320,50

Périmètre

Nombre total de communes membres : 22

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Armancourt (216000232)	572
60	Béthisy-Saint-Martin (216000679)	1 040
60	Béthisy-Saint-Pierre (216000687)	3 103
60	Bienville (216000703)	458
60	Choisy-au-Bac (216001503)	3 387
60	Clairoix (216001552)	2 236
60	Compiègne (216001586)	41 567
60	Janville (216003202)	686
60	Jaux (216003228)	2 422
60	Jonquières (216003236)	627
60	Lachelle (216003343)	719
60	Lacroix-Saint-Ouen (216003350)	5 057
60	Le Meux (216003988)	2 346
60	Margny-lès-Compiègne (216003798)	8 695
60	Néry (216004424)	672
60	Saintines (216005728)	1 086
60	Saint-Jean-aux-Bois (216005736)	322
60	Saint-Sauveur (216005900)	1 760
60	Saint-Vaast-de-Longmont (216005934)	650
60	Venette (216006569)	2 938
60	Verberie (216006585)	3 876
60	Vieux-Moulin (216006650)	660

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 45

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Production, distribution, traitement, transport et stockage d'eau potable (uniquement sur le périmètre de l'ARC avant la fusion avec la CCBA jusqu'au 31 décembre 2018 ; sur l'ensemble du périmètre fusionné à compter du 1er janvier 2019)

- Assainissement collectif

Construction et exploitation des réseaux d'eaux usées et de stations d'épuration ;

- Assainissement non collectif

Mise en oeuvre d'une politique d'assainissement individuel

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI: Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Intercommunalité Mise à jour le 01/01/2021

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines

Au sens de l'article L.2226-1 CGCT

- Autres actions environnementales
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; Elaboration, mise en oeuvre, suivi et/ou révision des schémas d'aménagements et de gestion de l'eau d'Oise Aronde, d'Oise moyenne, de Nonette et d'Automne, ou de toute autre schéma susceptible de se constituer ultérieurement, par l'adhésion au syndicat désigné structure porteuse de chacun de ces SAGE ; Réalisation et la gestion de mesures compensatoires dans le cadre de la lutte contre les crues et réalisation des postes de crues ;

Services funéraires

- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires Création et gestion d'un crématorium

Sanitaires et social

- Action sociale

Etude, mise en oeuvre et gestion des dispositifs de relais d'assistantes maternelles et des équipements associés ;

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion Sécondimique tétipsation le unimital des volts possitifs nha des une verte des volts possitifs nha des verte de la verte de la verte de la verte de la verte de supervision intercommunal ; -

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, to Rarisiti pauto pour localir d'équitibre per titurités, planditique notitales que commandence tet les outre la faute la confidére de des pôle métropolitain, dans les conditions prévues aux articles L.5731-1 et suivants du CGCT, et à toute autre structure de coopération territoriale prévue par les textes

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

 Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire Construction,
 aménagement, entretien, gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire terrain de bicross de Clairoix, les
 terrains de football situés sur le secteur du plateau de Margny-lès-Compiègne, le stade d'athlétisme Paul Petitpoisson à
 Compiègne, les 2 gymnases de l'ancien école d'état major (dénommés : gymnse et manège), les bâtiments sportifs du
 collège Claude de Bussy à Margny-les-Compiègne. Fonds de concours : A titre exceptionnel, la Communauté peut
 accepter d'apporter les fonds de concours pour : la réalisation de salles polyvalentes dans les communes de moins de 2 000
 habitants ; l'aménagement de terrains de football Fonds de concours : A titre exceptionnel, la Communauté peut accepter
 d'apporter les fonds de concours pour ; la mise en souterrain de réseaux aux abords des monuments historiques ou dans un
 site exceptionnel ; la réfection d'espaces verts aux abords de ces mêmes monuments ou site ; la restauration de
 monuments classés, situés dans un site exceptionnel pour lesquels le montant des travaux à programmer dépasserait 4 fois
 la moyenne des dépenses de fonctionnement résultant des 3 derniers comptes administratifs de la communes
 d'implantation
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément Réalisation d'équipements socio-éducatifs, sportifs, touristiques ou de loisirs, notamment : 1. Construction de halles des sports dans les communes ou groupements de communes de plus de 2 000 habitants ; 2. Construction de plateaux multi-sports de proximité dans les communes de moins de 2 000 habitants ; 3. Construction de complexes et d'équipements sportifs répondant aux besoins de l'agglomération ; 4. Construction de bâtiments complémentaires aux opérations ci-dessus indiquées, qui feront pour ces derniers l'objet d'une rétrocession aux communes concernées conforme à leur prix de

construction, déduction faite des subventions obtenues le cas échéant ; 5. Construction d'écoles pré-élémentaires et élémentaires. Les équipements dévolus à la commune seront gérés par celle-ci, notamment les halles de sports et les constructions scolaires. Fonds de concours : l'extension de locaux existants ou l'implantation de locaux provisoires dans les écoles maternelles et élémentaires

- Activités sportives
- Participation à des événements sportifs de rayonnement régional ou national ;

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.
- Transport scolaire
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation
- Etudes relatives aux opérations d'aménagement urbain et de réhabilitation des centres-bourgs ;

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Aménagement payssager et entretien des entrées d'agglomération sur les principaux axes structurants du groupement à l'interface entre les secteurs urbanisés et les zones rurales ;

- Parcs de stationnement

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Fonds de concours : la création de gîtes ruraux

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Actions intercommunales de promotion et du développement de l'emploi, participation à des actions communales en faveur de l'emploi
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Infrastructures

- Aérodromes
- Loisirs et sports nautiques et aéronautiques : aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne, gestion des ports de plaisance.
- Eclairage public
- Fonds de concours : A titre exceptionnel, la Communauté peut accepter d'apporter les fonds de concours pour ; la mise en souterrain de réseaux aux abords des monuments historiques ou dans un site exceptionnel
- Pistes cyclables
- Réalisation, aménagement, gestion et entretien des pistes et voies cyclables reliant au moins deux communes entre elles ; la création de pistes cyclables d'utilité touristique ou desservant un équipement réalisé par la Communauté

Intercommunalité Mise à jour le 01/01/2021

Autres

- Gestion d'un centre de secours

Réalisation d'études préalables relatives aux transferts de compétences à la Communauté, notamment la compétence Défense extérieure contre l'incendie (DECI) ;

- Service public de défense extérieure contre l'incendie Réalisation d'études préalables relatives aux transferts de compétences à la Communauté, notamment la compétence Défense extérieure contre l'incendie (DECI) ;
- NTIC (Internet, câble...)
- Service public des réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit : a) La coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et à très haut débit sur le territoire de la communauté. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux ; b) Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, la communauté d'agglomération exerce les activités prévues audit article et notamment : l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées et la gourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée. ; c) L'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatives aux autres informations en matière d'aménagement du territoire d) Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Aménagement, entretien et gestion des nouvelles aires d'accueil des gens du voyage (compétence définie dans le cadre des opérations d'IC en faveur du logement des personnes défavorisées, délibération du conseil du 16/11/2006)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (200079770)	SM fermé	101 195
60	SM des transports collectifs de l'Oise (200006039)	SM ouvert	553 649
60	SM Oise-Aronde (200024206)	SM fermé	315 594
60	SM du département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	767 337
02	Entente Oise-Aisne (200076131)	SM ouvert	830 391
60	Syndicat mixte intercommunal d'alimentation en eau potable d'Auger Saint Vincent (200087872)	SM fermé	5 579
60	SM du SAGE Oise Moyenne (200092823)	SM fermé	257 399
60	SM du port fluvial de Longueil-Sainte-Marie (200014454)	SM ouvert	103 223
60	Pôle Métropolitain de l'Oise (200078772)	Pôle métrop.	278 773
60	SM Oise très haut débit (200038875)	SM ouvert	424 138
60	Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Automne (SAGEBA) (200080125)	SM fermé	72 615

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)